

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009
MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN

Après la présentation aux élus du Seignanx de son programme communautaire pour la période 2008-2014, la Communauté de Communes a décidé de le faire valider par le conseil communautaire le 27 mai prochain.

L'absence de consensus avéré sur ledit projet, la précipitation de la procédure imposée par la Communauté de Communes, suscitent de nombreuses interrogations et inquiétudes chez certains élus. Elles révèlent une absence de considération des élus et un déni de démocratie.

Construire un projet de territoire soulève des questions importantes (déplacement, logement, services publics, urbanisme...) et requiert, en particulier dans un bassin de vie en constante évolution, une connaissance précise d'éléments concernant la population, sa répartition sociologique et démographique. L'élaboration en comité restreint de ce programme, en l'espace d'à peine 3 mois ne peut pas répondre aux conditions optimales requises dans ce type de dossier, d'autant plus qu'à ce jour aucun élément sur son coût n'a été évoqué.

Ce programme n'a pas été mis en débat avec les principaux concernés, les habitants du Seignanx. Il n'a été porté à la connaissance des élus qu'à la réunion du 29 avril dernier avec l'intention de le faire voter la semaine suivante. Le délai supplémentaire accordé par le Président, d'une vingtaine de jours seulement, ne peut suffire pour lever les questionnements des élus sur le projet de territoire souhaité par la communauté de communes.

L'organisation, la veille du conseil communautaire, d'une réunion d'information pour rendre compte de l'étude sur la mise en place de la taxe professionnelle unique, qui constitue un point central et polémique de ce programme, ne fait qu'ajouter au sentiment d'absence de considération des élus. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il est urgent d'attendre que soient levées les incertitudes sur le devenir de la taxe professionnelle.

Le manque de concertation se cumule avec un déni démocratique puisque ce projet pourrait être validé par une simple majorité au conseil communautaire, compte tenu de la sous-représentation des élus tarnosiens et alors que les maires des deux communes les plus peuplées du territoire (Saint-Martin de Seignanx et Tarnos, soit 69% des habitants du Seignanx) en ont dénoncé le contenu.

Bien loin de la pratique consensuelle qui a présidé jusqu'ici aux relations intercommunales dans le Seignanx, ce programme communautaire apparaît davantage comme un diktat qui s'imposerait, sans concertation et sans accord entre les élus des communes concernées.

C'est pourquoi, les élus tarnosiens en appellent au Président de la Communauté de Communes et :

- lui réitérent leur demande formulée par délibération du conseil municipal du 13 novembre 2008, de modifier la répartition statutaires des sièges au conseil communautaire en se rapprochant de la proportionnalité au nombre d'habitants des communes établi lors du dernier recensement
- demandent que cette modification soit actée avant toute décision irréversible, et notamment celles impactant sérieusement et durablement les capacités financières de notre Ville
- lui demandent, préalablement à l'adoption du programme communautaire, d'initier un temps démocratique, sous la forme de véritables « Assises Territoriales », qui permettent de construire un projet partagé avec tous les élus du Seignanx, avec l'ensemble des acteurs et partenaires socio-économiques et avec l'ensemble des habitants du territoire.